

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 27 septembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme. POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. DUPIRE (pouvoir M. MARCHAND) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir Mme AVENA) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. ALLAERT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)**Membres absents** : M. MASSON - M. LOUIS - M. BOURGUIGNAT**OBJET****DE LA DELIBERATION****Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Demandes de subventions de fonctionnement - Année 2011**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon accueille un grand nombre d'élèves chaque année. Pour l'année scolaire 2009-2010, l'effectif a été de 1 653 élèves dont 30 % environ étaient domiciliés hors Dijon, et les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 5 974 427,05 €.

L'octroi, par la Région Bourgogne, d'une subvention de 1,6 M€ a permis d'alléger la charge de la Ville.

Cette dernière doit cependant encore supporter à elle seule 65 % du budget de la structure.

C'est pourquoi, pour l'année 2011, le Conseil Municipal est invité à continuer de solliciter, pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, la participation financière des collectivités territoriales et organismes concernés, ainsi que de l'Etat.

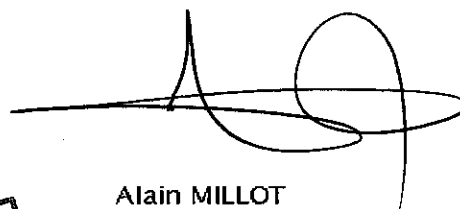
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être allouées au Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon pour son fonctionnement en 2011 ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 6/10/2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 OCT. 2010

